

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 4 avril 2023**

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2023-04-04-34 | Programme Eté Loisirs Seniors - Tarifs 2023
Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 12
Nombre de pouvoir : 3
Nombre d'excusés : 2
Convoqué le 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray , Vice-Présidente.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse , Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Renaux, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Florence Boucard, Monsieur Didier Burg, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Alain Goussault, Madame Danielle Boulais.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Marie-Pierre Rodriguez donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Annie Geslin donne pouvoir à Monsieur Alain Goussault.

Etaient excusés sans pouvoir :

Madame Karine Pégon, Madame Michèle Henry.

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'article 123.5 du Code de l'action sociale des familles

Considérant :

- Le programme d'animation qui va être proposé aux seniors stéphanois pendant l'été 2023, contenant des activités diversifiées (sorties, musées, animations intergénérationnelles ...) nécessitant le recours à des prestataires,
- La demande de subvention adressée à la CARSAT et à la CFPPA pour participer au financement de ce programme qui contribue à encourager et maintenir le lien social avec et entre retraités,
- Le souhait que les personnes fréquentant ces animations participent financièrement à ces activités, même de façon symbolique,
- Le souhait de pouvoir accueillir, sur certaines activités et sorties, les enfants ou petits-enfants des seniors stéphanois pour favoriser les rencontres intergénérationnelles.

Le Conseil d'administration décide :

- De fixer, à compter du 1^{er} juin 2023, les tarifs suivants :

Balade fluviale pendant l'Armada	10 €
Sortie libre avec transport	10 €
Visite à thème avec transport	12 €

Résultat du vote :

Par : 15 voix pour

Pour extrait conforme
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "ROSE".

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 07/04/2023

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20230404-2023-04-04-34-DE

Publié ou notifié : **18 AVR. 2023**